

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 29 septembre 2014 à 20h45.

Rabastens, le 22/09/2014
Le Maire,

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2014

Intercommunalité :

- Station intercommunale :
 - o Choix du site de la station d'épuration intercommunale
 - o Choix de la maîtrise d'ouvrage avec nomination d'un coordonnateur
 - o Création du groupement de commandes
- ***Projets en cours :***
- Régularisation inscriptions budgétaires ville et assainissement dont réaménagement prêt Crédit Agricole
- ***Questions d'ordre général :***
 - Accord de principe pour la mise en œuvre du contrat enfance jeunesse
 - Précision apportée au niveau de la subvention versée par la CAF pour la MJC
 - Changement des délégués Trifyl
- ***Questions diverses***
- ***Informations diverses***

Présents : Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Ludivine PAYA DELMON - Sarah CAMPREDON - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Cécile DERREVEAUX - Jean-Paul RUFFIO - Marie-Martine MANIAGO - Daniel BARRAQUE - Vanessa PELLERIN - Jean-Guy LECLAIR - Aude CAPELLI - Bernard MONTFRAIS - Marie-Pierre ROBERT - Erick ESPEL - Marie MONNIER - Philippe PASCUAL - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE.

Représenté(s) :

Monsieur Jean-François COZZOLINO ayant donné procuration à Madame Danièle BOROT

Secrétaire de séance : Mme Vanessa PELLERIN

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2014

Approbation du compte-rendu du Conseil commun Rabastens-Couffoulex du 29 juillet 2014

Vote : unanimité

2014/95 - Station intercommunale : Choix du site, de la maîtrise d'ouvrage, nomination d'un coordonnateur, création d'un groupement de commande :

Le projet de station d'épuration intercommunale suit son avancée. Suite aux réunions de la Commission Paritaire entre les deux communes et sur ses propositions, il convient aujourd'hui de se positionner sur les points suivants :

- Choix du site de la station d'épuration intercommunale ;

- Choix de la maîtrise d'ouvrage avec nomination d'un coordonnateur
- Création du groupement de commandes.

Les 6 membres de l'opposition (Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE) ne participent pas au vote.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, approuve :

- Le choix du site de la station d'épuration intercommunale sur le site actuel de la station de Couffouleux ;
- Une co-maîtrise d'ouvrage Rabastens-Couffouleux avec comme coordonnateur Couffouleux ;
- La création d'un groupement de commandes pour ce chantier.

2014/96 – Régularisation inscriptions budgétaires ville et assainissement dont réaménagement prêt Crédit Agricole :

Afin de prendre en charge les écritures budgétaires liées à la renégociation des emprunts Crédit Agricole actée lors du Conseil Municipal du 27 juillet 2014, il convient de procéder à des virements de crédits qui ne modifient en rien les équilibres budgétaires.

De la même manière, la commune avait affecté en 2010 une part d'emprunt au budget assainissement pour lequel une seule annuité a été réglée. Il convient de régulariser les annuités suivantes en procédant aux virements qui s'imposent.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits tels que présentés ci-dessus, tant sur le budget ville qu'assainissement.

2014/97 - Accord de principe pour la mise en œuvre du contrat enfance jeunesse :

Le contrat enfance jeunesse est échu depuis le 31.12.2013. Afin de poursuivre le partenariat avec la CAF, le nouveau contrat doit intervenir avant le 31/12/2014. Il convient que le Conseil Municipal se détermine sur sa volonté de renouvellement puis qu'il autorise le Maire à signer le contrat 2014-2017.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF pour les exercices 2014-2017 et autorise le Maire à le signer.

2014/98 – Précision apportée au niveau de la subvention versée par la CAF pour la MJC :

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la CAF intervient pour le centre de loisirs ados à la MJC. A ce titre, elle demande que soient précisés par la ville, pour les années 2013 et 2014, les montants réellement versés à ce titre.

o 2013 :

- | | |
|--|----------|
| ▪ Fédération des MJC/poste direction : | 41.330 € |
| ▪ MJC | |
| ▪ Fonctionnement CLSH ados : | 10.800 € |
| ▪ Participation salaire adjoint : | 5.670 € |

Soit : 16.470 €

Représentant un total global de 57.800 €

o 2014 :

- Fédération des MJC/ poste direction : 42.543 €
- MJC
- Fonctionnement CLSH ados : 10.800 €
- Participation salaire adjoint : 4.457 €

Soit : 15.257 €

Représentant un total global de 57.800 €

Où le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, pour les exercices 2013 et 2014, les montants versés par la commune à la MJC au titre du Contrat Enfance Jeunesse tels que présentés ci-dessus.

2014/99 – Changement des délégués TRIFYL :

Il est proposé de modifier les délégués TRIFYL désignés lors du Conseil Municipal du 10/06/2014. Monsieur le Maire propose :

- Aude CAPELLI, délégué titulaire
- Jean-François CARIVEN, délégué suppléant.

Où le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nomination des nouveaux délégués TRIFYL telle que présentée ci-dessus.

2014/100 – Demande de subventions pour aménagement de passages piétons :

Le Maire propose au Conseil Municipal de se déterminer sur la réalisation de passages piétons afin de sécuriser la circulation de ces derniers. A ce titre, il propose de soumettre une demande de subvention maximale auprès de l'Etat (DETR) et du Département (amendes de police).

Où le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux d'un montant de 36000 € HT et le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

2014/101 – Demande de subventions pour achat matériel nouvelle classe :

Compte-tenu de l'effectif croissant de l'école Las Peyras, le Conseil Départemental de l'Education nationale a décidé de l'ouverture d'une classe sur ce groupe portant à 20 le nombre de classes élémentaires et maternelles. Afin de permettre un fonctionnement normal de cette nouvelle classe, il convient d'acheter du matériel. A ce titre, et afin d'aider la Commune à prendre en charge ces nouveaux frais, un dossier de demande de subvention maximale sera déposée auprès du Département, du Député (fonds parlementaires) et de l'Etat (DETR).

Où le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces achats d'un montant de 10 000 € HT environ et le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

Informations diverses

TNT

Le Maire précise qu'il a reçu des explications de l'Agence Nationale des Fréquences pour capter les six nouvelles chaînes de la TNT. Il donne le numéro spécial que peuvent contacter les téléspectateurs lorsqu'ils ont un problème de réception : 0 970 818 818.

Congrès des maires

Le Maire rappelle que le prochain congrès des Maires aura lieu les 25.26 et 27 novembre 2014 à Paris et que les élus qui désirent y participer doivent le faire savoir, tous les documents devant être transmis au plus tard le 7 novembre 2014.

Alain BREST demande une salle conformément à l'article 30 du règlement intérieur. Le Maire octroiera une salle à chaque demande mais ne souhaite pas bloquer un espace en permanence vu les demandes auxquelles il est confronté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20
